

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 20240626_13

☞..... Programme 2024 de rénovation de l'éclairage public - Demande de subvention auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et de l'Etat au titre du Fonds vert.

Date de la convocation

▪ 20 juin 2024

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. DEVIN Serge	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme LAVIEVILLE Chantal	à	M. JOLIE Pascal
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme KOROL Renée
Mme NOËL Laure	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme BAILLARD Sylvie
Mme GUILLOU Elodie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
M. MARLOT Loïc	à	Mme BERNARD Sabine
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José.

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axel
Mme REBOUL Sophie.

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. Pascal JOLIE

SERVICES TECHNIQUES

**PROGRAMME 2024 DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS ET AUPRE DE L'ETAT
AU TITRE DU FONDS VERT**

Le parc d'éclairage public de la Commune est devenu vieillissant et très énergivore.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la Commune s'est lancée dans un plan de rénovation de celui-ci, en adoptant la technologie LED, équipement davantage respectueux de l'environnement, et notamment des espèces vivantes, et permettant également de réduire la consommation énergétique et les dépenses associées.

Pour l'année 2024, les rues concernées par les travaux sont :

- digue Promenade (Grand Hôtel)
- rue Verdun
- rue Georges Guynemer
- rue Saint Exupéry
- rue Maryse Bastié
- parking des salles de Sports
- rue Léo Lagrange
- rue des Tilleuls
- passage la Naturelle

Les travaux consistent à :

- baisser la puissance des ampoules installées, permettant ainsi d'assurer au moins 50% d'économie d'énergie. Les travaux proposés reposent sur un remplacement des sources énergivores (SHP 100W, SHP 150, SHP 250, BF 125, LED 71) par des sources de type LED (40W - 45 W et 70W selon les rues)

- installer des luminaires avec des températures de couleur chaudes afin de respecter les rythmes biologiques des êtres vivants. La température de couleur des luminaires installés n'excédera pas les 2700K.

- mettre en place des modules d'abaissement de puissance et des systèmes de détection de présence.

- 3/N° 13 -

La Commune, ne souhaitant pas pratiquer l'extinction la nuit pour des raisons de sécurité, a décidé d'équiper :

- ✓ tous les éclairages des rues mentionnées ci-dessus de modules d'abaissement de puissance. Ces modules assureront une réduction de 50% de la puissance fournie de 22h00 à 06h00.
- ✓ les éclairages de certaines rues de détecteurs de présence afin de réduire l'éclairage inutile.

Le coût des travaux révisé après rabais est estimé à 182 879,81 € H.T., via l'entreprise CITEOS qui détient le marché d'éclairage public.

La durée des travaux s'étalera de septembre à novembre 2024.

Ils sont susceptibles d'être subventionnés par :

- l'Etat, au titre du Fonds Vert à hauteur de 20 % du montant H.T.
- la Fédération Départementale du Pas-de-Calais (FDE 62) à hauteur d'environ 10,70 % du montant H.T.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le programme 2024 de rénovation de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie Pas-de-Calais (FDE 62).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Pascal JOLIE.

Le Président de séance,

#signature#